



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

3 juin 2019

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745, rue Gouin, le lundi 3 juin 2019 à 19 h sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence de la mairesse suppléante, Céline Bourbeau, de la conseillère Cathy Varnier et des conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette, Gérard Tremblay, du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette. Le directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry est absent.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**  
**Le 3 juin 2019 à 19 h**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mai 2019
4. Présentation des organismes et période de questions
  - 4.1. M. Rosaire Cabana – Réfection des rues du Haut-Plateau
  - 4.2. M. Richard Hébert – Rue Belmont
5. Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe
6. Service récréatif – M. François Séguin
  - 6.1. Commission des loisirs – Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2019
7. Urbanisme
  - 7.1. Propriété du 261, rue du Collège Sud – Remplacement de la toiture
  - 7.2. Propriété du 154, rue Cleevemont – Changement de couleur et remplacement d'une porte secondaire
  - 7.3. Règlement no. 262 relatif à l'élevage d'animaux de ferme dans un milieu urbain modifiant le règlement de zonage no. 108 – Avis de motion
8. Gestion et administration
  - 8.1. Administration – Direction générale
    - 8.1.1. Ministère de la Sécurité publique – Réparation de la canalisation du ruisseau Cushing – Demande d'aide financière
    - 8.1.2. Récupération du verre – Emplacement retenu
    - 8.1.3. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Règlement décrétant un emprunt de 2 100 000 \$ et une dépense de 2 100 000 \$ aux fins de réfection des services d'aqueduc et d'égouts pluviaux, de pavage et de réfection de trottoirs sur la rue Principale Sud – Approbation
  - 8.2. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
    - 8.2.1. Les Entreprises Méca Fuzion – Usine de filtration – Réparation du système d'eau potable - Proposition
9. Demande d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
  - 9.1. École du Plein-Cœur – Projet d'embellissement de la cour d'école – Demande d'aide financière
  - 9.2. Héritage du Val-Saint-François – Conférence de presse – Invitation
  - 9.3. Cercle des Fermières Richmond – Programme nouveaux horizons pour les aînés – Demande d'appui



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 9.4. Les Tabliers en folie – Assemblée générale annuelle - invitation
10. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
11. Factures à être approuvées par le conseil municipal – Principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
12. Affaires nouvelles
13. Levée de la réunion

### **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle ainsi qu'aux élus et procède à l'ouverture de la séance.

2019-06-03-01

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.  
(Adoptée)

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2019-06-03-02

#### **3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mai 2019**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mai 2019 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.  
(Adoptée)

### **4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux.

#### **4.1. M. Rosaire Cabana – Réfection des rues du Haut-Plateau**

M. Rosaire Cabana demande quand sera faite la réfection des rues du Haut-Plateau. Pour l'instant, il y a des cônes orange et rien ne se passe. Le maire lui répond que le nouveau directeur du Service des travaux publics a le dossier en mains et que la période de dégel vient juste de se terminer. La réfection des rues du Haut-Plateau est prévue au plan quadriennal d'investissements pour 2020.

#### **4.2. M. Richard Hébert – Rue Belmont**

M. Richard Hébert souhaite savoir quand la signalisation sera revue sur la rue Belmont et à l'intersection de l'Avenue de Melbourne. Il précise que la carte de codification des routes du ministère des Transports du Québec a été mise à jour sur leur site internet. Le maire lui mentionne qu'on est toujours en attente d'une rencontre avec ledit ministère pour revoir l'ensemble de la signalisation. Il demande également quand sera refaite la rue Belmont. Le maire lui mentionne que ce sera sûrement à l'automne.



## **5. RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Le maire fait lecture et dépose le rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe reproduit ci-dessous.

### ***Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe***

*Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi des cités et villes, je fais rapport aux Richmondaises et Richmondais des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2018, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.*

*Pour l'exercice financier non consolidé terminé le 31 décembre 2018, les revenus de la municipalité totalisaient 5 465 237 \$ contre des dépenses de 4 939 501 \$ générant un excédent de 525 736 \$. À cet excédent, il faut affecter les activités de fonctionnement nettes qui se chiffrent à 323 724 \$, laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 202 012 \$.*

***Au cours de l'exercice 2018, la municipalité a payé les quotes-parts suivantes à même son budget d'opérations:***

- *MRC du Val-Saint-François: 213 570 \$*
- *Sûreté du Québec: 199 283 \$*
- *Service de sécurité incendie de la région de Richmond: 179 016 \$*

*Le surplus accumulé se chiffre à 1 118 352 \$. Une bonne partie de cette somme sera affectée au cours des prochaines années à la réfection des rues.*

#### ***Rémunération des élus***

*Par souci de transparence, permettez-moi de vous faire part de la rémunération des élus au cours de l'année 2018. La rémunération du maire a été de 15 780 \$, tandis que les conseillers ont reçu 5 274 \$. À ces montants, s'est ajoutée, au salaire du maire, la somme de 7 890 \$ et à celui des conseillers 2 637 \$ et ce, à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction. Le maire suppléant reçoit une allocation mensuelle supplémentaire de 66 \$. Les membres du conseil ne reçoivent aucune autre allocation de dépenses, à part celles relatives aux frais de représentations préalablement autorisées par le conseil municipal.*

*D'autre part, la présence du maire aux réunions du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François lui vaut une rémunération 194,13 \$ par réunion et une rémunération additionnelle de 214,32 \$, à titre de membre du comité exécutif de la MRC du Val-Saint-François, pour chacune des réunions de ce comité.*

*En terminant, je tiens à souligner que la santé financière de la municipalité se porte très bien, grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts d'amélioration continus.*

*Soyez assurés que votre conseil municipal continuera à planifier efficacement dans le but d'offrir les meilleurs services possibles tout en respectant la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.*

*Merci de votre confiance.*

*Bertrand Ménard,  
maire*



## **6. SERVICE RÉCRÉATIF – M. FRANÇOIS SÉGUIN**

2019-06-03-03

### **6.1. Commission des loisirs – Adoption du procès-verbal de la réunion 23 mai 2019**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion de la Commission des loisirs qui s'est tenue le 23 mai 2019, concernant les équipements et services municipaux, et qu'il entérine chacune des décisions et recommandations qui y sont contenues. (Adoptée)

## **7. URBANISME**

2019-06-03-04

### **7.1. Propriété du 261, rue du Collège Sud – Remplacement de la toiture**

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire de remplacer la couverture de sa propriété par un bardeau d'asphalte de couleur semblable à l'ardoise et de remplacer le toit de l'annexe par une tôle de couleur « charcoal » sans vis apparentes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le propriétaire du 261, rue du Collège Sud à remplacer la couverture de sa propriété par un bardeau d'asphalte de couleur semblable à l'ardoise et de remplacer le toit de l'annexe par une tôle de couleur « charcoal » sans vis apparentes, conformément aux plans déposés auprès de l'inspecteur municipal. (Adoptée)

2019-06-03-05

### **7.2. Propriété du 154, rue Cleevemont – Changement de couleur et remplacement d'une porte secondaire**

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire de repeindre en blanc les finitions du bâtiment principal actuellement vertes et de changer la porte secondaire de couleur verte pour une de couleur blanche;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le propriétaire du 154, rue Cleevemont à repeindre en blanc les finitions du bâtiment principal actuellement vertes et de changer la porte secondaire de couleur verte pour une de couleur blanche à la condition que le revêtement extérieur de la lucarne en façade avant soit blanc. (Adoptée)

2019-06-03-06

### **7.3. Règlement no. 262 relatif à l'élevage d'animaux de ferme dans un milieu urbain modifiant le règlement de zonage no. 108 - Avis de motion**

Un avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Boutin qu'il proposera ou fera proposer, lors d'une prochaine assemblée du conseil, l'adoption du règlement no. 262 relatif à l'élevage d'animaux de ferme dans un milieu urbain modifiant le règlement de zonage no. 108.



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**8. GESTION ET ADMINISTRATION**

**8.1. Administration – Direction générale**

2019-06-03-07

**8.1.1. Ministère de la Sécurité publique – Réparation de la canalisation du ruisseau Cushing – Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a connu d'importantes inondations durant la période précédant la construction de la digue ainsi que des différents ouvrages de prévention des inondations en 1984-1985;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond n'a pas connu d'autre sinistre majeur lié à la montée des eaux de la rivière Saint-François depuis la construction de ladite digue ainsi que de différents ouvrages de prévention des inondations;

CONSIDÉRANT QUE le ruisseau Cushing a été canalisé en 1984 afin d'empêcher qu'il soit aussi la source d'inondations majeures dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le système de canalisation du ruisseau Cushing fait partie intégrante du système de protection des inondations de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le système de canalisation du ruisseau Cushing a été déclaré dans un état de désuétude avancée selon une étude réalisée par une firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE les solutions de réparation ou de remplacement de la canalisation soumises par les ingénieurs afin de permettre au système de continuer à protéger efficacement la municipalité contre les inondations sont estimées entre 3 100 000 \$ et 5 700 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond n'est pas en mesure d'assumer seule une telle dépense sans amputer les finances de la Ville de manière plus qu'importante et qu'une telle dépense aura, à coup sûr, des répercussions sur sa capacité à rendre des services essentiels aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité de demander le soutien au Cadre pour la prévention de sinistres du ministère de la Sécurité publique, la présente résolution constituant cette demande;

QUE la présente demande est accompagnée de documents et données (incluant une base de données couvrant notamment les inondations historiques, leurs conséquences, et les enjeux sur le territoire) répondant à la demande d'information complémentaire du ministère de la Sécurité publique;

QUE les documents et données accompagnant la présente demande sont établis au meilleur des connaissances dont dispose la Ville de Richmond;

QUE le conseil municipal autorise le ministère de la Sécurité publique à utiliser ces documents et données à des fins de recherche, d'amélioration de la connaissance, d'information, de gestion et de traitement des risques liés aux inondations, aux mouvements de terrain et aux phénomènes d'érosion. (Adoptée)

2019-06-03-08

**8.1.2. Récupération du verre – Emplacement retenu**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François a résolu de mener un projet-pilote de récupération du verre sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François propose une entente aux municipalités locales où des bacs de récupération seront installés;



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

CONSIDÉRANT QUE tous les frais sont assumés par la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François pour ce qui est de l'achat des bacs et du transport du verre à destination du récupérateur;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des conteneurs est à la charge de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage et la publicité sont à la charge de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et le nettoyage des sites où sont installés les conteneurs est à la charge de la municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond privilégie l'installation du conteneur de récupération du verre à l'aréna P.E.-Lefebvre situé au 800, rue Gouin, sur un terrain qui lui appartient;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité de désigner le stationnement de l'aréna, du côté droit de l'entrée principale, pour l'installation du conteneur dédié à la récupération du verre;

QUE la Ville de Richmond autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer l'entente avec la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François prévoyant les diverses modalités d'implantation de la collecte du verre;

QUE la Ville de Richmond s'engage à faire l'entretien et le nettoyage du site où est installé ledit conteneur. (Adoptée)

**8.1.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Règlement décrétant un emprunt de 2 100 000 \$ et une dépense de 2 100 000 \$ aux fins de réfection des services d'aqueduc et d'égouts pluviaux, de pavage et de réfection de trottoirs sur la rue Principale Sud - Approbation**

Le directeur dépose une correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informant que le règlement no. 255 est approuvé.

**8.2. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**

2019-06-03-09

**8.2.1. Les Entreprises Méca Fuzion – Usine de filtration – Réparation du système d'eau potable - Proposition**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles à procéder à l'acquisition et à l'installation de 4 vannes papillon de 6 pouces pour l'usine d'eau potable auprès de Les Entreprises Méca Fuzion au montant de 6 720 \$, taxes en sus, selon leur soumission déposée. (Adoptée)

**9. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES**

2019-06-03-10

**9.1. École du Plein-Cœur – Projet d'embellissement de la cour d'école – Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE l'école du Plein-Cœur de Richmond a déposé un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François;



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE ledit projet consiste en l'aménagement d'une classe extérieure, l'ajout d'une balançoire, la relocalisation des carrés de sable, l'installation d'une roche pour pratiquer l'escalade, l'installation d'un tableau pour du dessin, la relocalisation du terrain de soccer et la plantation d'arbres;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité d'appuyer la demande d'aide financière de l'école du Plein-Cœur au Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François pour l'embellissement de sa cour d'école. (Adoptée)

### **9.2. Héritage du Val-Saint-François – Conférence de presse - Invitation**

Le directeur dépose une lettre d'invitation d'Héritage du Val-Saint-François pour le lancement de l'exposition *Le Val, toute une histoire!* qui aura lieu au Moulin à laine d'Ulverton le 12 juin prochain.

2019-06-03-11

### **9.3. Cercle des Fermières Richmond – Programme nouveaux horizons pour les aînés – Demande d'appui**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Richmond a déposé un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'acquisition de divers biens dont un métier à tisser, un défibrillateur, une trousse de secours, de grandes tables et des nappes pour l'exposition annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la vocation du Cercle des Fermières est de transmettre le patrimoine familial et textile aux générations futures;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet du Cercle des Fermières rejoint des objectifs de la Politique municipalité amie des aînés en ce sens qu'elle permet de rompre l'isolement des aînés membres de l'organisation et d'augmenter l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'appuyer la demande d'aide financière du Cercle des Fermières de Richmond au Fonds de développement des territoires de la MRC du Val-Saint-François pour son projet d'acquisition de divers articles. (Adoptée)

### **9.4. Les Tabliers en folie – Assemblée générale annuelle - Invitation**

Le directeur dépose une lettre d'invitation de l'organisme Les Tabliers en folie pour son assemblée annuelle qui aura lieu le 19 juin prochain.

2019-06-03-12

### **10. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 169 768,20 \$, tel qu'il appert au tableau préparé par Mme Donna Smith, en date du 30 mai 2019. (Adoptée)



No de résolution  
ou annotation

2019-06-03-13

Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**11. FACTURES À ÊTRE APPROUVÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - PRINCIPES  
COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 261 300,16 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus. (Adoptée)

**3 JUIN 2019**

**FACTURES A ETRE APPROUVEES PAR LE CONSEIL**

		AVANT TAXES	APRES TAXES
MINISTRE DES FINANCES	SURETE DU QUEBEC (2 VERSEMENTS)	205,520.00	205,520.00
CONTROLES ELECTRIQUE SSC INC.	INTERFACE DE L'AUTOMAT - FILTRATION	11,974.66	13,767.88
LGP STRATEGIES IMMOBILIERES	ETUDE - PARC INDUSTRIEL (40%) ETUDE - PARC INDUSTRIEL (30%)	14,340.00 10,755.00	16,487.42 12,365.56
AVIZO EXPERTS- CONSEILS INC.	ECHANTILLONNAGES - NEIGE - AVRIL 2019	4,787.00	5,503.85
THERRIEN COUTURE	EUROVIA/SINTRA	5,296.50	6,058.96
GROUPE ULTIMA	MISE-A-JOUR & PUIT #3	8,627.00	8,627.00
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>261,300.16</b>	<b>268,330.67</b>

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

Le conseiller Mallette souligne que ce 6 juin marquera le 75<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement de Normandie et qu'il tient à rendre hommage à tous les anciens combattants.

2019-06-03-14

**13. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 19 h 43, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

Maire

Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 709.

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et  
secrétaire-trésorier